

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée que :

Le Règlement numéro 248-25 établit les modalités selon lesquelles les avis publics de la MRC seront publiés à compter du 15 octobre 2025, soit sur le site Internet de la MRC ainsi que sur le babillard à l'entrée des bureaux administratifs. Ce règlement vise à rendre plus accessibles les avis publics émis par la Municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre, en permettant à la population d'en prendre connaissance en tout temps, est entré en vigueur le 15 octobre 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca, par la poste au 111, 107e rue à Beauceville QC G5X 2P9, ou en s'adressant à l'une des municipalités de la MRC.

Donné à Beauceville
Ce 20 octobre 2025

A handwritten signature in blue ink, reading "Marcelle Paradis".

Marcelle Paradis
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe